



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 mars 2022

Le trente mars deux mille vingt deux dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint-Martin d'Ardèche, dûment convoqué le vingt cinq mars à douze heure quinze s'est réuni en session ordinaire et au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Daniel Archambault, Maire.

Etaient Présents : D. Archambault, Yves Berraud, Jean-Luc Bravais, Emily Christin Jossin, Jean-Jacques Coupireau, Jocelyne Deguillien, Delphine Gilhard, Elise Juillet, Doris Kemmeth muller, Léo Moulin (arrivé à 18h30), Nadège Pawliez, Guillaume Thao.

Etait absents mais excusés : Géraldine Laurent (pouvoir à Jocelyne Deguillien), Christine Malfoy (pouvoir à Elise Juillet) François Papin (pouvoir à Guillaume Thao)

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11 puis 12 (arrivée à 18h30 de Léo MOULIN)

Pouvoirs : 3

Votants : 11 pour l'approbation du CR du CM du 28/02 ainsi que le vote des subventions aux associations

Votants : 12 à partir de la délibération « tarifs camping et camping car park »

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint

Jean-Luc BRAVAIS est désigné comme secrétaire de séance

Le procès verbal du conseil municipal du 28 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Point n°1 : Subventions aux associations

Dans le cadre de leurs activités, les associations ont sollicité auprès de la commune une aide financière (après dépôt de dossier) .

Monsieur le Maire propose une enveloppe globale de 10.000€ de subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité

13 voix POUR

1 Abstention

Accepte la proposition ci-dessus

Arrivée en cours de séance de Léo MOULIN

Point n°2 : Vote des tarifs camping car park et camping municipal

Suite à la décision du conseil municipal en date du 28/02/2022, favorable au projet de contrat avec Camping car park, Jean-Luc BRAVAIS indique qu'il faut voter les tarifs pour la partie gérée par camping parc Park et ceux du camping municipal.

Sont proposés les tarifs suivants :

Tarifs camping car park

Selon le contrat signé avec camping car park, les tarifs de la saison 2022 doivent être approuvés par le conseil municipal. Ils se décomposent comme suit :

- 12€ la nuitée (hors juin juillet août)
- 15€ la nuitée en juin, juillet août (où les sanitaires sont accessibles)

Tarifs du camping municipal

Les tarifs des 4 mobil home et des 11 emplacements restant sous la gestion directe de la commune sont reconduits tels que ceux de 2021.

Les dates d'ouverture sont du 1^{er}/06 au 3/09

Basse saison : du 1^{er} au 24/06/2022

HS du 25/06 au 3/09/2022

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

15 voix POUR, accepte la proposition ci-dessus

Point n°3 : Projet de centrale hydroélectrique sur le seuil du Moulin avec Cap vert énergie

Le Maire expose les points suivants :

Le Conseil Municipal a prit connaissance, lors de la réunion de présentation du lundi 7 mars 2022, de la volonté de CVE de développer une centrale hydroélectrique sur le seuil de Saint-Martin-d'Ardèche.

Considérant que ce projet permettrait de valoriser le potentiel hydroélectrique du territoire,

Considérant l'intérêt de ce projet pour le maintien de l'activité économique et touristique du territoire par la sauvegarde et la pérennisation du seuil, du plan d'eau et de la plage du Grain de Sel,

Considérant que le seuil nécessite d'importants travaux de sécurisation et d'entretien sur le long terme,

Considérant que la société CVE a été retenue par l'Etablissement Public du Bassin Versant de l'Ardèche dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que ce projet répondrait aux objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18/08/2015 et permettrait de produire localement une énergie renouvelable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

15 voix POUR, exprime son soutien au projet de construction d'une centrale hydroélectrique sur le seuil de Saint-Martin-d'Ardèche par la société CVE sous réserve qu'elle obtienne toutes les autorisations administratives nécessaires.

Guillaume THAO présente les comptes de gestion et les comptes administratifs

Point n°4 : Vote du compte de gestion du budget principal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

Il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote

Celui-ci est adopté à l'unanimité : 15 voix pour

Point n°5 : Vote du compte de gestion du budget annexe débarcadère

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établie par la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

Il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Crcm du 30/03/2022

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote

Celui-ci est adopté à l'unanimité : 15 voix pour

Point n°6 : Vote du compte de gestion du budget annexe plages et horodateurs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établie par la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

Il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote

Celui-ci est adopté à l'unanimité : 15 voix pour

Point n°7 : Vote du compte de gestion du budget annexe camping

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établie par la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

Il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote

Celui-ci est adopté à l'unanimité : 15 voix pour

Point n°8 : Vote du compte administratif du budget principal

Le Maire sort au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal maintenant réuni est sous la Présidence de Guillaume THAO vote le compte administratif de l'exercice et arrête ainsi les comptes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET PRINCIPAL

COMMUNE	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Total Recettes	750 130.93	117071.02
Total Dépenses	872 868.09	43 279.99
Solde reporté de l'année 2020	90162.10	72 479.84
Situation nette fin 2021	- 31 263.77	1311.29

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité,

12 voix POUR

2 voix CONTRE

accepte la proposition ci-dessus

Point n°9 : Vote du compte administratif du budget annexe débarcadère

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DEBARCADERE

DÉBARCADERE	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Total Recettes	49 228.35	7 966.01
Total Dépenses	32 914.31	0
Solde reporté de l'année 2020	13 174.98	33 188.04
Situation nette fin 2021	29 489.02	41 154.05

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité,
12 voix POUR
2 voix CONTRE
accepte la proposition ci-dessus.

Point n°10 : Vote du compte administratif du budget annexe plages et horodateurs

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PLAGES ET HORODATEURS

PLAGES ET HORODATEURS	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Total Recettes	80 765.81	14 298.17
Total Dépenses	59 388.14	
Solde reporté de l'année 2020	19 915.43	15 213.55
Situation nette fin 2021	41 293.10	29 511.72

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité,
12 voix POUR
2 voix CONTRE

Accepte la proposition ci-dessus

Point n°11 : Vote du compte administratif du budget annexe camping

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

CAMPING

CAMPING	Section de fonctionnement	Section d'investissement
---------	---------------------------	--------------------------

Total Recettes	119 494.48	5 217.00
Total Dépenses	76 931.36	2 460.00
Solde reporté de l'année 2020	-27 481.66	10 054.85
Situation nette fin 2021	15 081.46	12 811.85

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité,
12 voix POUR
2 voix CONTRE

Questions diverses

- Jocelyne Deguillien rapporte au conseil municipal qu'il y a lieu de choisir un nom au projet de centrale hydroélectrique.

Pour rappel : La société CVE (sélectionnée après un appel à projet lancé par l'EPTB Bassin versant de l'Ardèche) qui étudie la possibilité d'exploiter une centrale hydroélectrique sur le seuil du Moulin propose de donner un nom au projet en vue de la création (par ses soins) d'un site internet et d'une adresse mail de contact.

Toutes les informations relatives à ce projet y seront présentées et la messagerie à la disposition des administrés pour toutes les questions à poser.

Après l'étude de plusieurs propositions le nom retenu pour ce projet est : Centrale de la Peyre (en référence à l'ancien nom de Saint Martin « St Martin la Peyre » (Saint Martin de la Pierre)

- Guillaume Thao propose au Conseil municipal un débat d'orientation budgétaire avec Monsieur Birr le mardi 5 avril à 19h salle des mariages

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15.

Fait à Saint-Martin d'Ardèche,
Le 30 mars 2022

Daniel ARCHAMBAULT
Maire



Secrétaire de séance

